

L'inceste dans les canards : naissance d'un *topos* littéraire

Marianne CLOSSON
Université d'Artois
« Textes et cultures » – EA 4028

En 1990, Jean-Claude Arnould dans son article « Récits d'inceste (1516-1635)¹ » constatait la « rareté du sujet » et même « l'étonnante marginalité du thème », concluant que « la puissance potentielle » d'un tel motif² dans les textes de cette période, « sommeille encore et ne se manifeste que dans des soubresauts épisodiques qui donnent l'occasion, rare, d'observer un thème tragique dans son envol ».

Les années ont passé, et grâce aux deux précieux volumes du répertoire des *Fictions narratives en prose de l'âge baroque*³, le corpus a pu être étendu, tout en restant, il faut le dire, marginal. Or, on sait que l'inceste – sous la modalité très particulière de l'inceste évité – envahit la scène française à partir des années 1630 : au dernier moment, les amants découvrent qu'ils sont apparentés – ou variante, qu'ils ne le sont pas – et évitent dans tous les cas de commettre le crime contre-nature. En revanche, dans l'univers du récit, moins soumis aux règles de moralité que le théâtre, le motif de l'inceste⁴, cette fois-ci réalisé, prend doucement son essor, avant de s'épanouir dans les romans exotico-utopiques et dans les textes libertins du XVIII^e siècle⁵ qui font de l'inceste la réalisation d'un désir conforme à la « nature », libéré des préjugés religieux.

Nous nous proposons d'examiner la gestation de ce *topos* dans les fictions narratives du début du XVII^e siècle, et pour ce faire, nous allons nous tourner vers les canards : pourquoi ? Parce que nous faisons l'hypothèse que ce sont les faits divers, réels ou inventés, portés à la connaissance du public par l'intermédiaire des canards, puis repris et métamorphosés en Histoires tragiques ou en romans, qui ont diffusé à la fois le tabou de l'inceste et, par un paradoxe bien connu, l'attire pour l'inceste. Pour devenir un motif littéraire, il faut en effet qu'il devienne non une violence horrible et monstrueuse, qui arrache les coupables à la communauté humaine et ne mérite que le feu expiatoire, mais une histoire d'amour et de mort.

¹ *Studi francesi*, XXXV-2, 1991, n° 102, p. 443-453.

² Nous utilisons le mot « thème » pour désigner un « sujet » abordé dans une œuvre et le mot « motif » pour signaler son caractère récurrent.

³ Sous la direction de Frank Greiner, *Fictions narratives en prose de l'âge baroque*, 1^{er} vol, (1585-1610), Paris, Champion, 2007 ; 2^e volume, (1611-1623), Paris, Classiques Garnier, 2014.

⁴ Nous ne parlerons pas ici de l'inceste spirituel qui étend la prohibition à la famille symbolique constituée par les parrains et marraines et les membres du clergé.

⁵ Voir Jacqueline Chammas, *L'Inceste romanesque au siècle des Lumières. De la Régence à la Révolution (1715-1789)*, Paris, Honoré Champion, 2011 ; *L'Inceste : entre prohibition et fiction*, dir. Christelle Bahier-Porte et Catherine Volpilhac-Augier, Paris, Hermann, « Essais », 2016, et enfin, sous ma direction, *Les Amours adelphiques. L'inceste entre frère et sœur du Moyen Âge au début du XIX^e siècle*, actes du colloque organisé par « Textes et cultures » les 26 et 27 mai 2016 (à paraître aux éditions Garnier).

Canards, occasionnels, éphémères : « information » et infralittérature en France à l'aube des temps modernes, actes du colloque organisé à l'Université de Rouen en septembre 2018, publiés par Silvia Liebel et Jean-Claude Arnould.

(c) Publications numériques du CÉRÉDI, « Actes de colloques et journées d'étude (ISSN 1775-4054) », n° 23, 2019.

Les canards

À ce jour, cinq canards⁶ évoquant l'inceste sont parvenus jusqu'à nous. Le premier est le *Discours emerveillable contenant la vie d'une Jeune Damoiselle Flamande, native de Mons en Hainaut, qui fuiant le mauvais voulloir de son Pere, qui la voullait Forcer, se deguisa en habit d'homme, et ayant changé son nom, fut mariee à la fille d'un marchand de la ville de Tournois où pour avoir esté acusee à tort d'avoir violé ij. jeunes enffans, fut condemnee à estre bruslee ; ce qui fut trouve faux comme lon la menoit au suplice, dont les accusateurs furent bruslés*⁷. Datant de 1584 [?], ce texte, résumé par son long titre, propose à la fois une sorte de version moderne, ancrée dans le réel, du conte de Peau d'Âne, et un patchwork de différents motifs, dont le mariage de deux femmes, pourtant durement réprimé par la loi, mais qui ici n'enlève rien à la vertu de l'héroïne⁸. Le long préambule moralisateur excepte en effet de sa misogynie quelques rares femmes vertueuses, dont la « damoiselle Martine ». Fille d'un fort riche gentilhomme « fort adonné à sa liberté et à ses plaisirs », le Sieur Dalencourt, elle résiste à l'amour « illicite et déraisonnable » de son père :

A quoy la damoiselle Martine, epouventee d'une chose si brutalle et dereglee, usa de contradiction, luy remonstrant doucement, et avec passages de l'escriture sainte, l'offence grande qu'ils commettroient envers Dieu le Createur, qui seroit cause (le cas advenant) de leur damnation, d'autre part, luy representoit la rigoureuse punition de justice, qui se pourroit ensuivre de l'un et de l'autre si elle consentoit à si maudit affaire⁹.

Ces arguments sortis de la bouche d'une jeune fille qui n'a pourtant que quatorze ans n'ont guère d'effet ; elle use alors de la ruse, en demandant un délai d'une journée, ce qui lui permet de s'enfuir après s'être emparé de quatre mille écus, déguisée en garçon. Sous ce costume, plus ragoûtant que la peau d'un humble animal, elle rencontre non pas le Prince charmant, mais la fille d'un marchand. Devenu Martin, elle obtient de son épouse le secret sur son sexe, ce que celle-ci accepte par « amour », jusqu'à la sordide histoire de deux petites nièces violées par des serviteurs, qui l'oblige à révéler son identité. Tout se termine bien : le père incestueux, « joyeux du recouvrement de sa fille », la marie à un gentilhomme, et la fille du marchand épouse un marchand ; l'ordre sexuel, social, moral est rétabli.

Si la vraisemblance de ce récit quelque peu composite est faible, il n'en est pas de même pour les deux autres canards plus tardifs faisant état cette fois-ci d'un inceste consommé entre un père et sa fille. Dans le *Discours veritable de la cruauté d'un mary envers sa femme, poussé d'un amour illegitime à l'endroit de sa fille, arrivée à Naples le 14. Mars 1607. Traduit d'Italien en François*¹⁰, le père « issu de l'illustre race et maison des Gritty » passe d'une « legitime affection » à un « illegitime amour » envers sa fille Julia ; il tente de lui faire croire qu'elle est le fruit d'un adultère de sa mère avec un prince napolitain, mais ne parvenant pas à la convaincre, il la viole. La jeune fille semble dès lors se soumettre, et sa mère « la voyant ordinairement dans les bras de son père, la baisottant et mignardant, elle qui estoit en l'aage de dix huict ans », lui adresse les plus violents reproches : « monstre », « tygre ». Le père décide alors d'empoisonner sa femme enceinte, trempant « son coutelas dans son propre sang ». Débarrassé de ce

⁶ En attendant d'autres découvertes...

⁷ Paris, Benoît Chauchet, [1584], Gallica NUMM-858667. Repris dans Maurice Lever, *Canards sanglants*, Paris, Fayard, 1993, p. 87-95.

⁸ Voir sur ce canard, Sylvie Steinberg, *La Confusion des sexes. Le travestissement de la Renaissance à la révolution*, Paris, Fayard, 2001, p. 65-66.

⁹ *Discours emerveillable contenant la vie d'une Jeune Damoiselle Flamande...*, p. 10.

¹⁰ Lyon, 1607, Gallica NUMM-100820.

témoin gênant, le couple incestueux est pris en flagrant délit et arrêté : « tout avoit esté découvert par la permission de Dieu à la justice par un sien serviteur, et aussi par le rapport des medecins ». Tandis que le père est « condamné à estre bruslé », la jeune fille est sauvée par « la princesse de Victory » qui prie « la justice de luy vouloir permettre de vivre un peu de temps pour recognoistre la faute qu'elle avoit faicte ». Enfermée dans un monastère, la pénitente manifeste une « grande repentance » : « Dieu, conclut le canardier, nous monstre bien par cest exemple, et par plusieurs autres, que quand nous meritons par nos pechez son juste courroux de recourir à luy, car il nous attend tousjours les bras ouverts. »

Ce canard est une histoire « réchauffée », puisque certains éléments – un père séduisant sa fille en lui affirmant qu'elle n'est pas de lui, puis tuant sa femme avec la complicité au moins passive de la jeune fille – sont déjà présents dans un court roman de François de Fouet qui date de 1601, *Floriane, son amour, sa pénitence, et sa mort*¹¹ ; il est néanmoins probable que ce récit en provenance d'Italie s'appuie sur un fait divers véritable, dont les protagonistes appartiennent à la plus haute noblesse. Preuve en est que le récit de l'inceste entre père et fille s'éloigne sensiblement du modèle archétypal du conte mettant en scène un roi amoureux de sa fille, double de sa femme morte.

Plus proche encore du « réel », on trouve le *Discours véritable de Toussaint Letra, lequel a esté bruslé tout vif dans la ville d'Aix, le 26. d'Aoust dernier, pour avoir violé sa propre fille. Avec les procédures et arrest de la cour* date de 1619¹². Le père devenu veuf « s'amourach[e] » de sa fille unique, lui dressant « dez embuches diaboliques pour l'attrapper » : il l'invite à dormir avec lui, lui promettant de « ne luy faire aucun mal » : « la fille fort craintifve ou de peur de desobeir à son pere, ou d'estre battue, condescend à la volonté d'iceluy » et « s'endort ». Son père, malgré ses plaintes, « voyant labominable peché qu'elle faisoit », « la force, et la ravit ». Elle est enceinte, et l'inceste est dénoncé par des voisins à la justice d'Aix. La jeune fille accuse un valet innocent, mais « mis à la question », le père confesse son crime, disant aux juges :

... hélas, Messieurs, je confesse que je merite justement la mort : mais je vous supplie de me la donner la plus cruelle qui se puisse imaginer, pourveu que vous donniez la vie à ma fille, c'est moy qui suis cause de tout le mal, j'en dois recevoir tout seul la punition¹³.

La Cour de Parlement condamne néanmoins « la fille a estre pendue et estranglée en une potence, qui pour ce faict seroit dressee en presence de son pere, et le pere estre ars et bruslé tout vif ».

Malgré le milieu social – Toussaint Letra n'est qu'un bourgeois de réputation douteuse –, on remarque une certaine forme de noblesse dans le comportement ; tandis que la fille refuse de dénoncer son père – sachant peut-être qu'un tel aveu la condamnerait elle aussi –, le père reconnaît sa faute et demande qu'on épargne sa fille, qu'il verra pourtant mourir de manière ignominieuse devant ses yeux. Ces éléments pathétiques, certes topiques et dont l'authenticité est plus que douteuse comme nous le verrons, contribuent ainsi à humaniser les incestueux, ce qui n'est pas sans rappeler la célèbre affaire Ravalet (1603), évoqué dans le *Supplice d'un frere et sœur decapitez en greve pour adultere et incest*¹⁴.

L'auteur en est un lettré, capable d'évoquer nombre d'exemples antiques de paillardise, mais aussi les rares récits d'inceste entre frère et sœur transmis par l'œuvre

¹¹ *Floriane, son amour, sa pénitence, et sa mort* par F. F. D. R., suivi de *L'Ame, de ce corps, ou le sens moral de cette histoire*, Paris, Matthieu Guillemot, 1601.

¹² Paris, Nicolas Rousset, jouxte la copie imprimée à Lyon, par François Evrard, 1619.

¹³ *Discours véritable de Toussaint Letra...*, p. 7.

¹⁴ Paris, Philippe du Pré, 1604. Le canard est de grande qualité avec une très belle gravure sur la page de garde. Repris dans Maurice Lever, *Canards sanglants, op.cit.*, p. 103-110.

d'Ovide : Byblis vainement amoureuse de son frère Caunas et métamorphosée en source¹⁵, et le couple des enfants d'Éole, Canacée et Macaré, contraints au suicide par leur père¹⁶. Ces références tirées des *Métamorphoses* et des *Héroïdes*, donnent une généalogie mythique et tragique à ces enfants de noble famille que sont Marguerite et Julien de Ravalet.

Pourtant, le jeune homme, âgé de vingt et un ans, alors que sa sœur n'en a que dix-sept, est d'abord présenté sous un jour peu avantageux ; destiné à l'Église, il s'adonne aux plaisirs, et engrosse la fille d'un bourgeois de Paris, « souz promesse de mariage ». Il est l'initiateur de l'inceste : voyant sa sœur, pourtant mariée et déjà mère, « d'un œil impudic », il la « debauchâ » et « en abusa ». Poursuivi par le mari offensé, le couple est arrêté à Paris, alors que la jeune femme est enceinte. Les deux jeunes gens refusent d'avouer : « Il ne chaloit à la prisonniere de ce qu'il avint, pourveu qu'elle sauva son frere », cette « menterie » lui permettant de se sauver elle-même puisqu'elle ne serait convaincue que d'adultère. De peur qu'ils résistent à la torture – « le procez eut peu estre gâté et les indices purgéz, en cas qu'ils n'y eussent rien confessé » –, ils ne sont pas mis à la question, les preuves étant jugées suffisantes. Lorsqu'on leur annonce leur condamnation à mort pour les « crimes d'Adultere et inceste », ils continuent à nier. Mais soumis aux objurgations du confesseur, ils cèdent, et Marguerite se tourne alors vers son frère : « Mouron, mon frere, nous l'avons bien desservi, et prions Dieu qu'il nous face mercy. »

Le chemin du supplice est celui de la rédemption ; l'émotion du public devant leur « tendre jeunesse et beauté » est immense, sans que nul ne puisse reprocher à Henri IV d'avoir refusé sa grâce aux auteurs de « deux crimes si enormes ». Rien n'est dit de l'exécution de la jeune femme, et seule l'attitude exemplaire de frère est décrite : « s'agenouillant sur les ais [planches] arrousez, degoutans et fumans du sang de sa sœur », il refuse d'avoir les yeux bandés et meurt avec « grand constance » sous « le glaive foudroyant ».

Le père a obtenu le droit de récupérer les corps de ses enfants, qu'il fait inhumer ensemble « ainsi que le gentilhomme l'avoit desiré pour estre plus proche de cette fille a qui, il confessa avant que mourir avoit promis mariage ». Symboliquement, Marguerite et Julien sont désormais « mariés » dans la mort, Roméo et Juliette de l'inceste. Au-delà de l'admiration pour l'héroïsme de ces deux jeunes gens « si bien morts », il y a une forme de reconnaissance officielle de l'authenticité de leur amour : la passion incestueuse, en prenant place parmi la série des amours interdites, semble dès lors apte à nourrir la littérature.

*La grande cruauté et tyrannie. Exercee en la ville d'Arras, ce 28. jour de may, 1618. Par un jeune Gentil-homme, & une Damoiselle Frere et Sœur, lesquels on commis inseste*¹⁷, ne suit pourtant pas cette voie, préférant calquer sur cette histoire probablement inventée de toutes pièces, les *topoi* de la perversion et de la cruauté diaboliques du sexe féminin¹⁸. Nouvelle Byblis, la sœur enflammée par la « beauté » de son frère, « ravie et seduite de l'ennemy infernal », lui déclare sa passion : « ...si vous aymez ma vie, vous me donnerez jouissance de vostre corps, et prendrez à long traits les delicatesses que de vrays Amants ont apres une grande fatigue que l'enfant de Cipris leur a donnée¹⁹... » Le

¹⁵ Ovide, *Métamorphoses*, IX, v. 446-665.

¹⁶ Ovide, *Héroïdes*, XI.

¹⁷ Paris, Vve Jean Du Carrois, juxte la copie impr. à Arras par Guillaume de La Rivière, 1618. Gallica NUMM-6516978.

¹⁸ Voir Silvia Liebel, *Les Médées modernes. La cruauté féminine d'après les canards imprimés (1574-1651)*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2013.

¹⁹ *La grande cruauté et tyrannie...*, op. cit., p. 5.

narrateur – à moins que ce ne soit le frère – s'indigne : « Comme cruelle oserois tu avoir le courage de vouloir entreprendre sur ton propre sang sur ta propre geniture, sur ton frere charnel ? sur celui lequel a tourné dans le costé de ta propre mere²⁰... ? »

Elle parvient néanmoins à ses fins, car dit-elle à son frère, il y a « bien moyen que nous ayons jouissance, sans que personne en entende parler ». Mais la « nature » – ou la Providence divine – se venge toujours de « ceux qui trompent et pipent l'honneur » : elle est enceinte. Pour éviter de déshonorer leur maison, ils décident de se séparer ; elle s'enferme dans sa chambre où elle dissimule sa grossesse puis accouche, tandis que le frère part aux champs. Mais pendant que le jeune homme fait sa « priere à Dieu de luy pardonner ses fautes et pechez », la jeune femme se désespère, et appelle « le diable à son secours ». Ce dernier lui conseille de faire périr son enfant. Elle se rend à la métairie où se trouve son frère, qui lui fait dire qu'il est parti pour six mois : la « cruelle » alors, égorge son nouveau-né, lui coupe la tête puis « la met dans une besace pour la presenter un jour à celui qui l'avoit forgée » : « O cruelle enragée, O tygresse ennemie de Dieu et amye de Sathan, a tu eu le courage d'estre la mere, et la meurtriere de ton sang, et la geniture de ton enfant, et de ton nepveux²¹. »

De l'inceste à l'infanticide, il n'y a donc qu'un pas, ou du moins les mêmes mots : le « courage » de s'en prendre à son propre « sang ». Muni de la teste du « pauvre innocent », elle retrouve son frère dans une chambre, et lui met l'objet dans les mains suscitant chez ce dernier à la fois horreur et repentir, puis elle le poignarde et se tue sur son corps.

Cette histoire sanglante, dont l'auteur affirme avec assurance qu'il s'agit d'un « inceste commis en la veuë d'un chacun dans la Cité d'Arras », ne peut que rappeler l'histoire de Canacé et Macarée, qui a traversé les siècles grâce à la XI^e *Héroïde* d'Ovide, lettre pathétique dans laquelle la jeune femme implore son frère de la faire enterrer avec leur enfant déchiqueté par les chiens sur ordre de son père²². Mais les changements proposés par le canardier et la diabolisation de l'héroïne l'inscrivent avant tout dans le modèle, issu des Histoires tragiques, de la vengeance féminine suivi du meurtre de l'enfant issu d'un amour illégitime²³. Le récit s'inscrit dès lors dans l'archétype d'une transgression initiale conduisant à une transgression pire encore, l'inceste fabriquant des monstres.

Si l'on reprend maintenant les cinq canards, dont on sait qu'ils ne sont que l'écume d'une masse de textes disparus, on ne peut qu'en constater la diversité, avec trois incestes verticaux – dont un non réalisé – d'un père avec sa fille, et deux incestes horizontaux, ou encore « adelphiques », d'un frère et de sa sœur. Si on les situait sur l'échelle de la « fictionnalité », on placerait à un bout l'histoire des Ravalet, qui est authentique, et à l'autre bout celle de la « Damoiselle Martine », quelque peu confuse et dans laquelle l'inceste joue un rôle marginal, ou encore celle des amants maudits d'Arras, véritable « décalque » d'histoire tragique. On pourrait aussi s'intéresser aux milieux sociaux, aux canards s'achevant sur une condamnation judiciaire des coupables, remarquer que l'inceste adelphique est plutôt du côté du consentement, tandis que l'inceste parental est toujours un viol, etc. Mais il est difficile de faire des conjectures sur un aussi petit *corpus*, même si on voit apparaître dans presque tous ces textes un élément nouveau : la part

²⁰ *Ibid.*, p. 5.

²¹ *Ibid.*, p. 11. Le mot « neveu » qui désigne tous les descendants indirects – dont les petits-fils – est à prendre ici dans son sens moderne, attesté dès le Moyen Âge : fils du frère ou de la sœur.

²² Les enfants incestueux d'Éole avaient déjà fait l'objet d'une tragédie chez Euripide, dont des fragments ont été conservés, et qui s'achevait sur le suicide du jeune homme sur le corps de sa sœur, fable tragique reprise par les dramaturges italiens de la Renaissance, Falugi et Speroni.

²³ Voir Silvia Liebel, *Les Médées modernes*, *op. cit.*, « Tuer l'enfant pour se venger de l'amant », p. 91-99.

d'humanité que les canardiens accordent aux incestueux, ce qui traduit une sensibilité nouvelle, non seulement de la part des auteurs, mais aussi de la société tout entière, pour un crime que d'une certaine façon le public découvre.

L'invention d'un crime

Il semble, d'après les historiens, qu'il y ait sous l'Ancien Régime peu de procès pour inceste – terme que nous réduisons à l'inceste entre très proches soit en ligne ascendante, soit en ligne descendante –, car il s'agit d'un secret qui reste le plus souvent enfoui dans le silence des familles préférant ne pas encourir le déshonneur et la honte : il faut soit la poursuite d'un mari, comme dans le cas des Ravalet, soit une dénonciation du voisinage, comme pour Toussaint Letra, soit enfin une enquête sur une mort suspecte – si l'on suppose l'histoire napolitaine véritable – pour que la justice intervienne. L'Église en revanche reçoit en confession des aveux qui signalent combien l'inceste est courant ; les ordonnances synodales dénoncent ainsi sans discontinuer, du XVI^e au XVIII^e siècle, la dangereuse pratique du lit commun : « ... nous défendons aux frères et sœurs ou autres parents de sexe différent de coucher ensemble après l'âge de sept ans. Cet usage [...] donne lieu à une infinité d'horribles péchés comme nous l'ont rapporté plusieurs confesseurs²⁴ ». Par ailleurs, si l'inceste entre parents et enfants a toujours été un « objet d'horreur », l'inceste adelphique relève d'une appréciation plus ambiguë ; reconnu comme fondateur – il fallut bien que les enfants d'Adam et Ève s'unissent entre eux pour donner naissance à l'humanité – et largement pratiqué dans les sociétés antiques, égyptienne et perse en particulier, où naquit le christianisme, il n'est pas perçu par les Pères de l'Église comme opposé à la « loi naturelle » ; sa prohibition, écrit Augustin, relève de la loi religieuse (« *religione prohibente* ». En 1609, cette distinction est toujours active et on la trouve ainsi formulée chez le juriste Claude Le Brun :

Et quant à l'inceste du père et de la fille, ou de la mère et du fils pour ne pouvoir nullement este expié que par le feu, il a esté de tout temps en horreur à toutes les nations de la terre. Et de mesmes, celui du frere et de la sœur, expressement prohibé par la loi²⁵ [...].

Enfin, les privilèges de l'aristocratie lui permettent d'échapper à la loi commune, et même de s'affranchir des interdits imposés par l'Église, comme l'atteste la tentative de Jean d'Armagnac, au milieu du XV^e siècle, d'obtenir de façon frauduleuse une bulle de dispense pontificale pour légitimer son mariage avec sa sœur Isabelle avec laquelle il avait eu déjà plusieurs enfants²⁶. Il ne parvint certes pas à ses fins, mais il ne fut pas poursuivi pour ce crime, malgré l'indignation suscitée par l'affaire.

Selon le journal de Pierre de L'Estoile²⁷, le père de Marguerite et Julien de Ravalet aurait pu obtenir la vie pour ses enfants auprès d'Henri IV, si au crime d'inceste ne s'était ajouté celui d'adultère : « ... si la femme n'eût point été mariée il lui eût volontiers donné sa grâce, mais que l'étant il ne le pouvait ». En revanche Marie de Médicis « dit au roi qu'il ne devait souffrir une telle abomination en ce royaume », le mot « abomination » renvoyant clairement ici à l'inceste. Il faut néanmoins rappeler qu'un tel procès n'aurait jamais eu lieu sans l'acharnement du mari de Marguerite, Jean Lefevre de Haupitois.

Signe supplémentaire qu'en 1603, l'inceste adelphique, bien que contrevenant à la loi religieuse et humaine, n'est qu'exceptionnellement perçu comme relevant de la justice

²⁴ Saint-Brieux, 1507, cité par Jean-Louis Flandrin, *Les Amours paysannes*, Paris, Gallimard, coll. « folio/Histoire », 1993, [1^{re} éd. 1975], p. 192-193.

²⁵ Claude Le Brun de la Rochette, *Les Procès civil, et criminel*, Lyon, Pierre Rigaud, 1622 [1^{re} éd. 1609].

²⁶ Voir Franck Collard, « L'affaire Jean d'Armagnac. Petits accommodements avec l'inceste », *L'Histoire*, n° 445, mars 2018, p. 70-75.

²⁷ Pierre de L'Estoile, *Journal pour le règne de Henry IV*, Paris, Gallimard, 1958, t. 2 (1601-1609), p. 120.

pénale, l'auteur du canard s'en prend violemment non à l'inceste, mais à l'adultère, le texte commençant par ces mots : « Il n'y a ordure qui tant provoque l'ire de Dieu, et qui attire tant cruelles suites de vengeance, que l'Adultère, auquel le législateur divin a établi peine de lapidation... »

Le canardier s'indigne que les femmes adultères puissent si facilement échapper à la peine capitale : certes, elles sont recluses dans un monastère, mais c'est avec l'« espérance de sortir dans un an ou deux, flechissant le cœur d'un mari ». Pire encore, nombre d'entre elles n'hésitent pas ensuite à se débarrasser de leur époux « par le poison ou le fer ». Le propos tend ainsi à justifier la poursuite du mari de Marguerite contre le couple incestueux : il y allait non seulement de son « honneur » mais de la « seureté de sa personne » !

Le crime premier est donc l'adultère, même si l'inceste est bien perçu comme une souillure abominable : si dans le cas des enfants Ravalet, l'auteur peut évoquer une mort « heureuse pour ceux qui reconnoissant leur fautes passées ont participé aux saintz sacrementz de l'Eglise », c'est pour mieux les opposer à cet autre couple incestueux évoqué à la fin du canard « que naguères près de la Croix du tirouer, un mary poussé d'une douleur et fureur à laquelle nulle loi ne scaurait donner bornes, transperça d'un seul coup les ayant surpris sur le fait, desquelz les charongnes furent bannies de la terre sainte par le Curé de saint Eustache ».

On peut encore noter qu'un demi-siècle plus tôt, dans les commentaires qui accompagnent la nouvelle XXXIII de l'*Heptaméron* – « Abomination d'un prêtre incestueux qui engrossa sa sœur sous prétexte de sainte vie et la punition qui en fut faite²⁸ » – aucun des devisants ne fait la moindre allusion à l'inceste des protagonistes, qui semble seulement venir se surajouter au scandale autrement plus grave du sacrilège, la femme ayant prétendu, avec la complicité de son frère, être enceinte du Saint Esprit. On connaît par ailleurs la conclusion de la célèbre nouvelle XXX, narrant un double inceste – dont le modèle est ancien²⁹ –, celui d'un fils qui épouse sans le savoir la fille qu'il a eue avec sa mère : « ...jamais mary ny femme n'eurent plus d'amitié et semblance, car elle estoit sa fille, sa seur et sa femme, et luy à elle, son pere, frere et mary³⁰ ». La transgression incestueuse, innocente donc pour ceux qui l'ignorent et qui sont protégés par le silence imposé par l'Église à la mère pécheresse, est ainsi promise d'une union parfaite, du fait de la « semblance » des deux époux.

Quel changement de ton, un demi-siècle plus tard chez François de Rosset ! L'auteur « Des amours incestueuses d'un frère et d'une sœur et de leur fin malheureuse et tragique³¹ » manifeste face au crime des Ravalet, son horreur et son indignation :

Il ne faut plus aller en Afrique pour y voir quelque nouveau monstre. Notre Europe n'en produit que trop aujourd'hui. Je ne serais pas étonné des scandales qui y arrivent tous les jours si je vivais parmi les infidèles. Mais voir que les chrétiens sont entachés de vices si exécrables que ceux qui n'ont pas connaissance de l'Évangile n'oseraient commettre, je suis contraint de confesser que notre siècle est l'égout des autres de toutes les vilénies des autres, ainsi que les histoires suivantes en rendent témoignage, et particulièrement celle-ci³² [...].

²⁸ Marguerite de Navarre, *L'Heptaméron*, éd. Gisèle Mathieu-Castellani, Paris, Le Livre de Poche, 1999, p. 429-435.

²⁹ Pour une analyse de cette nouvelle – on trouve un récit identique chez Luther pour déclarer la validité du mariage des enfants innocents et la culpabilité de la mère – voir Nicole Cazauran, « La trentième nouvelle de *L'Heptaméron*, ou la méditation d'un "exemple" », *Mélanges Jeanne Lods*, Paris, Collection de l'ENS de Jeunes Filles, 1978, t. II, p. 617-652.

³⁰ *L'Heptaméron*, *op. cit.*, p. 408.

³¹ François de Rosset, *Histoires tragiques* (éd. de 1619), éd. Anne de Vaucher Gravili, Paris, Le Livre de Poche, 1994, Histoire VII, p. 206-221.

³² *Ibid.*, p. 207.

Même si on reconnaît là l'habituelle violence rhétorique de l'auteur, le choix des termes montre clairement un changement d'appréciation de l'inceste ; c'est désormais un crime de lèse-majesté divine comme le montrent les pensées qu'il attribue à l'héroïne, Doralice, cette « exécrable » dont, dit-il, il a horreur de « réciter ici les raisons maudites et perverses » :

Et qui me peut, disait-elle puis après, empêcher d'aimer ? N'est-ce pas une chose naturelle ? Durant le temps d'innocence et que l'on vivait au siècle d'or, avait-on toutes ces considérations ? Les hommes ont fait des lois à leurs plaisirs, mais la nature est plus forte que toutes ces considérations. Je la veux suivre puisqu'elle est une bonne et sûre guide de notre vie³³.

Ce n'est pas un hasard si Rosset fait de la sœur incestueuse l'aînée, contrairement à la réalité : elle est à la fois l'initiatrice de l'inceste, mais aussi une figure « libertine » et par là même diabolique. On peut donc ici reprendre les analyses de Robert Muchembled : « ...le procès Ravalet invente réellement le tabou de l'inceste entre frère et sœur », crime jusque-là « rarement poursuivi avec une telle rigueur, sauf au premier degré entre père et fille³⁴ », mais c'est à Rosset que l'on doit la transformation de la « passion incestueuse » en « un puissant drame universel de la désobéissance à Dieu³⁵ ». Dans la représentation de l'inceste, et cette fois-ci pas seulement entre frère et sœur mais entre parents et enfants, « désir et transgression ont dès lors entamé un vertigineux ballet qui conduit jusqu'à nos jours³⁶ ».

La passion incestueuse

Peut-on faire l'hypothèse que le procès et la condamnation de Marguerite et Julien de Ravalet ont favorisé l'entrée de l'inceste en littérature ? Certes le thème est ancien et nourrit mythes et tragédies antiques, mais s'il est transgression et défi aux règles divines, il n'est qu'exceptionnellement amour partagé. Or, la relation du frère et de la sœur a bien été perçue par leurs contemporains comme une passion, dans tous les sens du terme, ce qui le rendait apte à devenir un thème littéraire dans les formes romanesques et théâtrales de la première moitié du XVII^e siècle.

Alors que l'inceste est quasiment absent de la littérature française³⁷ du XVI^e siècle – sauf lorsqu'il s'agit de reprise de mythes et légendes anciennes, et parfois sous la forme plus acceptable de l'inceste entre belle-mère et beau-fils³⁸ –, dès 1607 Laffemas s'inspire de l'affaire Ravalet dans les *Histoires des amours tragiques de ce tems*³⁹. Situé à Venise, le court récit met en scène Polidor, qui n'accepte pas le mariage de sa sœur Eleonore avec Philemon, et s'enfuit avec elle :

³³ *Ibid.*, p. 211.

³⁴ Robert Muchembled, *Passions de femmes au temps de la Reine Margot (1553-1615)*, Paris, Seuil, 2003, p. 227.

³⁵ *Ibid.*, p. 228.

³⁶ *Ibid.*, p. 234. On peut citer à ce propos une des rares pièces du XVII^e siècle mettant en scène un inceste consommé entre un frère et une sœur, *Domage qu'elle soit une putain* de John Ford (1626), dont les héros défient ouvertement l'ordre divin. On trouve, bien avant Sade, chez le romancier Antoine Humbert de Queyras, des personnages pour qui la jouissance sexuelle se nourrit du défi envers Dieu. Voir en particulier *Les Fortunes diverses de Chrysomire et de Kalinde*, Paris, Anthoine Alazert, 1635, où un frère envisage de violer sa sœur et de la partager avec un ami.

³⁷ Il est quasiment absent aussi, semble-t-il, de la littérature européenne. Lauro Martines constate ainsi qu'il n'y a que de très rares allusions à l'inceste entre père et fille dans les *Novelle* italiennes de la première moitié du XVI^e siècle : « Séduction, espace familial et autorité dans la Renaissance italienne », *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, 53^e année, n^o 2, 1998, p. 255-290, p. 281.

³⁸ On trouve ainsi chez Matteo Bandello le récit d'un père qui fait exécuter son fils pour avoir couché avec sa femme (*Novelle*, I, 34), et qui sera repris par Belleforest (*Histoires tragiques*, I, 11).

³⁹ Paris, Toussaincts du Bray, 1607, p. 124-131.

Là, ils commencèrent à se caresser, et avoir de l'amour l'un pour l'autre, comme s'il n'y eut point eu de consanguinité, et petit à petit se persuaderent, ou qu'ils avoient esté changez en nourrisse, ou qu'il y avoit eu de la tromperie en leur nourriture, et bref pour mieux executer leurs sales desirs qu'ils n'estoient point parens : de maniere que par ces imaginations, ceste rage brutale s'accroit, et leur appetit desordonné se souilla⁴⁰.

Elle est enceinte, les deux amants sont arrêtés et condamnés à avoir la « teste tranchée » après la naissance du « fruict incestueux ». « Executez sur un mesme eschaffaut », ils sont « enterrez apres soubz une mesme tumbé⁴¹ ».

L'histoire qui prend le point de vue du mari outragé manque quelque peu de grandeur, et c'est donc encore une fois vers François de Rosset qu'il faut se tourner ; l'auteur des *Histoires tragiques* ne s'est pas contenté de transformer l'inceste en défi à l'ordre divin, mais en a fait un puissant mythe érotique : les deux héros, Doralice et Lizaran, sont magnifiquement beaux et se ressemblent si « parfaitement » « qu'on eût dit que la nature avait pris plaisir à les former pour faire voir un de ses miracles⁴² ». Dès l'enfance, ils « s'aimaient d'une telle amour qu'ils ne pouvaient vivre l'un sans l'autre⁴³ » ; « à la vérité », ajoute Rosset qui se présente comme un témoin oculaire, « s'ils n'eussent été si proches de sang, ils seraient plus excusables en leur folle passion : car elle était une des beautés les plus parfaites que j'aie jamais vue, et lui un des plus beaux gentilshommes qu'on puisse voir⁴⁴ ».

Lorsqu'ils sont arrêtés, la jeune femme utilise exactement les termes que Toussaint Letra, le père incestueux, emploiera en cherchant à épargner sa fille, ce qui laisse supposer – nul n'ignore la circulation incessante entre canard et histoire tragique – que l'auteur du canard de 1619 avait lu Rosset dont l'œuvre était parue en 1613, et qu'il en avait repris la tentative d'humaniser l'inceste, cette fois-ci vertical, en donnant aux coupables une parole généreuse :

Hélas, Messieurs [...] je confesse que je mérite justement la mort, mais je vous supplie de me la donner la plus cruelle qui se puisse imaginer, pourvu que vous donniez la vie à ce pauvre gentilhomme [dans le canard « à ma fille »], c'est moy qui suis cause de tout le mal, j'en dois recevoir toute seule [dans le canard « tout seul »] la punition.

La grandeur héroïque des personnages – « l'on eût dit, quand elle monta sur l'échafaud, qu'elle allait jouer une feinte tragédie et non une véritable » – s'accompagne d'une mise en valeur des effets pathétiques – le frère découvrant « la belle tête séparée d'une si belle gorge » de sa sœur – qui provoquent l'émotion du lecteur, malgré le rappel insistant de l'auteur qu'il s'agit là d'« exécrables amours » suscitées par le diable. Enfin, chacun le sait, le coup de génie de Rosset est ce fameux « bas de soie incarnat » impudemment montré au public après l'exécution de Marguerite et qui fera rêver Barbey d'Aurevilly et tant d'autres.

L'inceste se transforme donc progressivement à partir du début du XVII^e siècle en motif littéraire, prenant sa place dans le formidable essor de la « fiction sentimentale⁴⁵ » dans la littérature et donc dans les canards ; le *Discours véritable de la cruauté d'un mary envers sa femme* fait ainsi partie, comme l'indique la vignette de la page de titre, des « effets d'amour » et l'inceste de Toussaint Letra avec sa fille est présenté comme un crime de « l'Amour », « la plus violente » des passions. Aussi le canardier peut-il inviter le lecteur à la fois à la compassion... et à l'identification : « ... l'histoire presente d'un

⁴⁰ *Ibid.*, p. 128-129.

⁴¹ *Ibid.*, p. 131.

⁴² *Histoires tragiques*, *op. cit.*, p. 207.

⁴³ *Ibid.*, p. 208

⁴⁴ *Ibid.*, p. 213.

⁴⁵ Voir Frank Greiner, *Les Amours romanesques de la fin des guerres de Religion au temps de L'Astrée (1585-1628)*, Paris, Honoré champion, 2008, 560 p.

malheureux pere pour avoir debauché sa propre fille, nous doit servir d'exemple ». Quant au couple incestueux d'Arras, l'invention qui fait de la jeune femme la sœur de l'amant, traduit l'entrée de l'inceste dans la vaste catégorie littéraire des amours interdites.

Les auteurs proposent une approche complexe et presque psychologique de l'inceste, qui peut devenir un authentique amour : ainsi, dans le petit roman déjà évoqué de François de Fouet, *Floriane, son amour, sa pénitence, et sa mort*, qui date de 1601⁴⁶, une jeune fille de quatorze ans est, malgré sa résistance, séduite par son père qui lui fait croire qu'elle est la fille d'un autre. C'est néanmoins une vraie passion qui naît entre eux et les conduit à se débarrasser de la mère et de ses reproches désespérés en l'empoisonnant. À la mort de cette dernière – et là le roman diverge du *Discours veritable de la cruauté d'un mary envers sa femme* – le père éprouve brutalement des remords et décide d'enfermer sa fille dans une tour. Or, avant de s'enfuir, elle le transperce de coups de poignard en laissant une lettre qui lui reproche son inceste. Devenue une riche courtisane à Naples, Floriane est brutalement touchée par la grâce et se retire dans une île où, guidée par un ermite, elle s'inflige une rude pénitence qui conduit son âme au « paradis ».

Le même récit d'expiation – le repentir, même pour la plus grande des fautes, ouvre le chemin du salut – est repris avec quelques modifications dans un récit enchâssé de *La Courtisane solitaire* de Lourdelot (1622)⁴⁷ ; mais cette fois-ci, c'est la jeune fille qui, telle une nouvelle « Myrrhe⁴⁸ », séduit son père, avant d'empoisonner sa mère et de poignarder son père puis de tenter de se pendre. Elle est miraculeusement sauvée par la rencontre avec un « saint personnage » qui promet le pardon de Dieu aux pécheurs les plus désespérés.

Preuve s'il en est que l'inceste fait son entrée dans la littérature narrative, l'auteur anonyme et misogynne du *Tableau historique des ruses et subtilitez des femmes* (1623)⁴⁹ consacre un quart de son ouvrage de près de 650 pages à l'inceste ; le chapitre des « incestueuses lubricitez exercées de tous temps par les femmes avec leurs proches parens, et des ruses qu'elles ont pratiquées en leurs lascives amours⁵⁰ », fait d'abord le recensement des incestes mythiques et historiques – avec Cléopâtre ou Anne Boleyn – avant de proposer deux « histoires de notre temps⁵¹ » chacune d'une cinquantaine de pages : d'abord celle d'une fille qui en 1608 en Normandie séduit son père, qu'elle rejoint la nuit dans son lit en se faisant passer pour une bergère, jusqu'à ce que le malheureux découvre son identité à une croix qu'elle porte au cou : il se suicide et elle se jette par la fenêtre. Ensuite, celle d'une mère, qui dans une famille de riches marchands de Champagne envoie une lettre d'amour à son fils, suscitant son indignation, puis une seconde lettre où elle prend l'identité de la jeune fille aimée par son fils pour lui proposer une nuit d'amour. Découvrant qu'il s'agit de sa mère, il est saisi d'horreur et la tue. Il envoie à sa fiancée les deux lettres et s'exile pour toujours.

Malgré l'inscription dans une réalité contemporaine, ces deux histoires reprennent un certain nombre de motifs bien connus, et en particulier des éléments tirés des *Métamorphoses* d'Ovide : Myrrha affrontant la terrible colère de son père après avoir été découverte, ou Byblis avouant dans une lettre son amour à son frère Caunus⁵². Elles sont néanmoins la preuve supplémentaire de la transformation d'une matière mythique en

⁴⁶ *Floriane, son amour, sa penitence, et sa mort, op. cit.*, 1601.

⁴⁷ Lyon, Vincent de Cœursilly, 1622, p. 43-45.

⁴⁸ Ovide, *Métamorphoses*, X, 298-510 : Myrrha séduit secrètement son père Cyniras. De cette union naîtra Adonis.

⁴⁹ Paris, Rolet Boutonne, 1623.

⁵⁰ *Ibid.*, p. 276-411.

⁵¹ *Ibid.*, p. 305-369, puis p. 369-411.

⁵² *Métamorphoses*, IX, 517-580.

« histoires de notre temps, non moins véritables que tragiques et prodigieuses⁵³ ». L'inceste dans ces premières décennies du XVII^e siècle tout en conservant, ainsi que l'indiquent les commentaires indignés des auteurs, sa dimension de transgression radicale, est devenue une passion humaine.

Conclusion

Inventé de toutes pièces ou s'appuyant sur des procès attestés, le récit d'inceste se donne toujours, dans les textes que nous avons examinés, comme un fait véritable, ou pour mieux dire un fait divers ; or, ce dernier n'existe que parce qu'il est médiatisé, ce qui nous invite à nous tourner vers ce qui peut être considéré comme la source des histoires qui nous sont parvenues : les canards. C'est bien l'auteur anonyme du *Supplice d'un frère et sœur decapitez en greve pour adultère* de 1604 qui a transmis à la postérité, et d'abord à Laffemas ou François de Rosset, une histoire dont le pouvoir de fascination s'exerce jusqu'à aujourd'hui, sur les écrivains et désormais sur les cinéastes, comme l'atteste le film *Marguerite et Julien* de Valérie Donzelli sorti en 2015 : les « amants incestueux » du canard ne sont plus tant des objets de répulsion que des héros. On peut même faire l'hypothèse que le canard de 1619 sur Toussaint Letra serait aussi une tentative de rendre humain, ou du moins pitoyable, un père incestueux, manifestement sans y parvenir. Si le thème de l'inceste en ce début du XVII^e siècle apparaît désormais, et pas seulement en France, riche de potentialités romanesques et dramatiques, c'est en effet l'inceste adelphique, à la fois moins scandaleux et plus apte à dire la passion amoureuse du fait de l'égalité des protagonistes, qui va s'imposer dans la littérature comme un *topos* obsédant de l'amour interdit, et donc infiniment désiré.

⁵³ Le titre de l'ouvrage indique : *Tableau historique des ruses et subtilitez des femmes [...]. Le tout confirmé par histoires arrivées en France de nostre temps, non moins véritables que tragiques et prodigieuses.*